



LA TOUR

NICH dont, depuis ces temps derniers, on a tant parlé, a été longtemps une ville âprement disputée.

Au XVe siècle, les Turcs s'en emparèrent, et pendant trois cents ans en demeurèrent les maîtres, sauf à de courtes périodes où la cité fut autrichienne. En 1809, les Serbes, qui avaient repris aux Ottomans une partie de leur territoire, assiégèrent Nisch sans pouvoir y rentrer.

Les Turcs, pour commémorer leur victoire, édifièrent une haute tour faite de quartiers de roc et de crânes de soldats serbes tués, au moins 1500! Dans la suite, les touristes qui traversaient Nisch, emportaient volontiers un crâne comme souvenir.

Mais ce scandale cessa, lorsque les Serbes, enfin maîtres chez eux le 10 janvier 1878, ensevelirent pieusement ces glorieux restes, sauf un crâne, qui, trop intimement cimenté dans la base de la tour presque rasée, reste là, et y est encore, en témoignage des horreurs commises par les Turcs.

— o —

PRIVILEGES DES AMBASSADEURS

L'ON entend souvent prononcer ces mots : "immunité diplomatique", mais on ne se figure pas quels privilèges immenses sont attachés à cette immunité.

Voici quelques exemples qui donnent une idée de ces privilèges.

Au commencement de l'année 1916, le premier secrétaire de l'ambassade italienne à Londres, mourait d'une façon tragique dans un hôtel de cette ville.

La justice informée voulut faire une enquête, comme cela se fait toujours, mais l'ambassadeur d'Italie, invoquant "l'immunité diplomatique", s'opposa à toute enquête, et la justice n'eut qu'à s'incliner.

La dernière fois que l'on avait invoqué "l'immunité diplomatique" dans un cas semblable, c'était il y a déjà longtemps, l'ambassadeur chinois, qui l'avait invoquée, pour empêcher que la justice américaine fasse une enquête sur les causes de la mort étrange et suspecte de plusieurs membres de l'ambassade chinoise à New-York.

Voilà certes un privilège considérable qui permet de couvrir beaucoup de choses ! Mais il en est des masses d'autres, aussi très importants.

Tout d'abord l'immeuble occupé par l'ambassade ou la légation d'un pays, est considéré comme étant territoire de ce